



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

**Compte rendu du Comité Technique
Spécial
des Greffes des Tribunaux administratifs
et des Cours administratives d'appel
du 26 juin 2013**

La réunion du CTS unique pour les agents des greffes des juridictions administratives de province et de Paris, s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de M. François SENERS, secrétaire général du Conseil d'Etat.

Etaient présents au titre de Force ouvrière, M. Patrick FOUINETEAU, Mme Colette GOUSSI, Mme Irène MONTANGON et Mme Christiane PEYRE;

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

Approbation du procès verbal de la séance du 20 mars 2013. (A titre d'information nous vous rappelons que ces PV sont en ligne sur le site de l'Intranet du Conseil d'Etat).

Bilan social 2012

Bilan 2012 des avancements et mobilités des agents de greffe

Examen de la situation du transfert des payes des agents de greffe.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales :

- mise en place du groupe de travail « correspondants informatiques »,
- modalités d'attribution des sujétions particulières et du complément exceptionnel de rémunération,
- mise en place des télé-procédures,
- élections professionnelles.

Bilan social 2012 :

Le bilan social 2012, en ligne sur le site de l'intranet, nous a été présenté par le chef du département de la gestion des agents de greffe.

En matière d'emplois budgétaires, le taux de consommation de 94,78 % fait état d'une gestion équilibrée entre les emplois autorisés et les emplois consommés et les chiffres démontrent que dans la situation actuelle de la fonction publique, les juridictions administratives restent épargnées.

Le corps des adjoints administratifs est le corps le plus représenté en juridiction administrative avec 59,66 %, les corps des secrétaires administratifs (20,59 %) et celui des attachés (11,11%) totalisent ensemble un tiers des effectifs.

Dans le domaine fonctionnel, les métiers du contentieux sont les plus représentés dans les juridictions administratives, 74,33 % pour le domaine contentieux et 25,67 % pour le domaine administratif.

En matière de promotions 78 ont été accordées en 2012 dont 73 pour la filière administrative.

Grade	Nombre d'agents promus
Attaché Principal	1
Attaché	3
SACN	6
SACS	8
SACE	4
AAP1	19
AAP2	31
AA1	1
AT1	1
AT2	4
ATP1	0
TOTAL	78

Ces chiffres sont à ventiler pour une année sur l'ensemble des 8 cours administratives d'appel et des 41 tribunaux administratifs, il est alors facile d'imaginer le taux de fréquence des promotions sur l'ensemble des juridictions.

FO a rappelé que le poste d'attaché principal non fourni en 2011 n'a toujours pas été rajouté à l'avancement :

Il serait inconcevable de baisser le taux de promotion attribué aux juridictions administratives pour l'année en cours. Une telle situation favorise un sentiment de non reconnaissance voire d'injustice et ne manquerait d'entraîner une certaine démobilitation des agents.

En ce qui concerne les mouvements de personnel, les mutations interdépartementales, logiquement favorisées en matière de mobilité, ne représentent à ce jour que 1,40 % des arrivées dans les juridictions et 0,76 % en départ. Nous sommes donc très loin des préconisations du rapport de M. Le Pors de 2003 et des termes de la charte de la double gestion en matière de mobilité.

FO a souligné l'importance du nombre de départ d'agents de greffe à la suite de la réussite à concours, ce chiffre montre tant la qualité professionnelle des agents des greffes que l'efficacité de l'effort fourni par centre de formation des juridictions administratives pour proposer un dispositif de formation adapté.

A titre indicatif, en 2012, le CFJA et les formations déconcentrées ont dispensé 1384 jours de formation. Le centre de formation de la juridiction administrative accentuera encore son effort au cours de l'année 2013 notamment sur l'accompagnement à l'évolution et le développement professionnel

Dans un contexte général difficile, l'implication permanente de vos représentants a permis de dégager un bilan social globalement positif. Il appartient à FO de maintenir sa vigilance sur la consolidation des acquis et face aux problématiques nouvelles.

Bilan de situation du transfert des payes des agents de greffe :

Le chef du département de la gestion des agents de greffe nous a fait part des difficultés rencontrées dans le cadre du transfert des payes des agents de greffe au ministère de l'intérieur.

Au mois d'avril 2013, 247 incidents sur la paye ont été constatés (supplément familial de traitement, remboursement des frais de transport, échelon, changement de grade). Aussi, il a été décidé que la gestion des payes serait désormais assurée par le département de gestion des agents de greffe du Conseil d'Etat.

Ce transfert comportera deux phases :

- **à compter du 1^{er} septembre 2013**, le DGAG récupérera la gestion des payes des juridictions dont les payes ont été transférées du ministère de l'intérieur,
- **à compter du 1^{er} janvier 2014**, le DGAG assurera la gestion des payes des juridictions d'Ile-de-France et d'outre-mer.

A la question de savoir si les effectifs du DGAG seraient renforcés, l'administration a répondu que ce transfert de gestion se ferait à effectif constant.

L'administration s'est ensuite engagée à ce que les 247 anomalies restantes soit corrigées en totalité pour le mois d'octobre 2013.

Points supplémentaires inscrits à la demande des organisations syndicales :

Lors du dernier CTS, FO avait demandé qu'un groupe de travail soit constitué pour engager une réflexion sur la fonction de correspondant informatique et son évolution.

Un groupe de réflexion devant aboutir à un groupe de travail auxquels participeront les organisations syndicales, s'est réuni le 5 juillet 2013. Il a élargi la réflexion à une nouvelle organisation du schéma directeur du système informatique du Conseil d'Etat.

FO souligne que la demande portait initialement sur la fonction du correspondant informatique, son parcours professionnel et aussi son régime indemnitaire.

FO se réjouit par ailleurs de la réussite des 35 correspondants informatiques à l'examen de pupitreur, une ancienne revendication défendue par notre organisation syndicale. L'administration s'est engagée à organiser cet examen tous les deux ans.

Un premier bilan de ce groupe de travail sera donc présenté fin 2013.

Modalités d'attribution des sujétions particulières et du complément exceptionnel de rémunération. :

FO a mis en évidence l'existence de pratiques différentes dans les juridictions en matière d'attribution des sujétions particulières.

FO a demandé à plusieurs reprises que des instructions claires soient adressées au greffier en chef pour l'attribution de ces sujétions.

L'administration s'est engagée à diffuser une fiche complétant la circulaire précédemment envoyée.

Mise en place des télé-procédures :

L'administration a exposé que sur les 10 juridictions pilotes, le taux d'utilisation de la télé-procédure varie de 30 % à 8%.

Le comité suivi se réunira à nouveau en octobre 2013 afin de dresser un premier bilan. Au préalable, un questionnaire portant sur les aspects techniques, les difficultés rencontrées mais aussi sur les conséquences dans l'organisation engendrées par cette application sera adressé aux greffiers en chef.

La DSI a effectué le recensement des besoins en équipements informatiques dans les juridictions notamment en double-écran. La livraison et l'équipement devraient intervenir entre septembre et octobre 2013. Les chefs de juridiction ont été invités à désigner les agents référents dans chacune de leur juridiction. Ces agents auront la charge de la formation avant de déploiement général prévu le 2 décembre 2013.

Tout au long de ces étapes FO s'assurera que la mise en œuvre de cette nouvelle procédure se déroulera dans les meilleures conditions pour les agents des greffes.

Elections professionnelles.

Une réunion interviendra en octobre 2013 et prendra en compte les premières réflexions du ministère de l'intérieur.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)- Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)
Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS) – Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)
ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :

www.fo-prefectures.com

